



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes>

## RAA RÉGIONAL N° 2016-28

Publié le 17.03.2016

### SOMMAIRE page 1/1

n°	Administration avec sigle	Date de l'acte	Objet complet
1	SGAR Aquitaine- Limousin-Poitou- Charentes	17/03/16	1. - arrêté désignant Monsieur Christophe BAY, préfet de la Dordogne, pour assurer la suppléance de Monsieur le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde





## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Secrétariat Général pour les  
Affaires Régionales

ARRÊTÉ du 17 MARS 2016

---

Désignant Monsieur Christophe BAY,  
Préfet de la Dordogne pour assurer la suppléance de Monsieur le Préfet de la  
région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Préfet de la Gironde

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES  
PRÉFET DE LA GIRONDE

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment l'article 45 ;
- Vu le décret du 12 novembre 2014 nommant M. Christophe BAY, préfet de la Dordogne ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- Vu l'absence, le vendredi 18 mars 2016 de 6h à 22h, de Monsieur le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde ;
- Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

### ARRETE

**Article premier** - M. Christophe BAY, préfet de la Dordogne, est chargé de la suppléance de Monsieur le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, en ce qui concerne le ressort territorial de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le vendredi 18 mars 2016 de 6h à 22h.

**Article 2** - M. Christophe BAY, préfet de la Dordogne, bénéficie, dans le cadre de cette suppléance, d'une délégation générale en toutes matières.

**Article 3** - Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le préfet de la Dordogne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 17 MARS 2016

Le Préfet de région

  
Pierre DARTOUT